



## L'employeur peut-il m'obliger à prendre un congé

Par **d d**, le **01/02/2008** à **14:30**

bonjour, je travaille dans une discothèque et donc j'avais demandé un congé pour demain soir car j'avais des difficultés à faire garder mon enfant. Finalement j'ai trouvé une solution et j'ai rappeler mon employeur pour lui dire que je venais finalement travailler demain. Ce dernier me dit qu'il a déjà fait la DUE pour ma remplaçante et refuse que je vienne travailler demain. Puis je quand meme me rendre à mon travail ou est ce que mon employeur est dans son droit? A savoir que je perds un jour de paye. Répondez moi vite s'il vous plaît, c'est urgent. Merci d'avance.